

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, un avis vous est donné par la soussignée directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

Qu'à sa séance ordinaire du 22 octobre 2024, le Conseil a adopté, par sa résolution numéro 2024-R-AG347 le règlement numéro 2024-390 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des limites des affectations à vocation dominante rurale dans la municipalité de Blue Sea ».

Le règlement numéro 2024-390 est entré en vigueur le 20 novembre 2024, l'avis de conformité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire en s'adressant à la MRC ou en visitant le site Internet de la MRC au www.mrcvg.qc.ca.

Donné à Gracefield, ce 20^e jour du mois de novembre 2024

Joanie Courchaine
Directrice générale
Greffière trésorière